



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22-186 – 12 juillet 2022

Fonction publique

Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale

Quorum :

15

Présents :

17 (délibérations n° 22-182 à 22-185)

18 (délibérations n° 22-186 à 22-192)

Pouvoirs :

5

Votants :

22 (délibérations n° 22-182 à 22-185)

23 (délibérations n° 22-186 à 22-192)

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY (délibérations n° 22-186 à 22-192) – Michèle MOTEL – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET

Excusés :

Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Sandrine THURET – Sylvie LE LAY (délibérations n° 22-182 à 22-185) – Hélène LE BARS – Patrick JUMEL – Audrey GROSHENY

Absents :

Catherine CHERIF – Thierry PRESSARD – Patricia AUGUIN

Pouvoirs :

Anne GADBY à Jean-Philippe MEHU – Joël SIELLER à Dominique DELAMARRE – Jean-Marc JOUMIER à Philippe SALAÛN – Sandrine THURET à Françoise LEBRUN – Audrey GROSHENY à Bruno MARGOTTIN

Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le cinq juillet deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Personnel communal – Modification du tableau des emplois

La référente Marchés Publics est inscrite sur la liste d'aptitude de Rédacteur suite à sa réussite au concours.

L'adjointe à la responsable de production de la Cuisine centrale, actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} classe, est inscrite sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2022.

Considérant que les missions exercées rentrent dans le champ de compétences défini par les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des agents de maîtrise, il convient donc de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, le tableau des emplois en conséquence.

Suite au départ d'une auxiliaire de puériculture à la crèche, une procédure de recrutement a été lancée pour assurer le remplacement. L'agent retenu pour exercer ses missions ne détient pas le même grade.

Depuis le 5 octobre 2021, la ludothèque « La Ronde des Jeux » a intégré les locaux du bâtiment de La Chouette et les besoins en personnel se sont renforcés ainsi :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison d'un temps de travail de 24h30 hebdomadaires
- Adjoint d'animation à raison d'un temps de travail de 14h hebdomadaires

L'adjoint administratif va faire valoir ses droits à la retraite en septembre prochain. Pour optimiser la collaboration entre les 2 agents, il est proposé de créer 2 postes similaires à 19h15 hebdomadaires organisés en roulement sur 2 semaines.

L'année scolaire 2021/2022 a été la première année de fonctionnement du service Enfance / Jeunesse en régie directe. L'augmentation de la fréquentation des différents temps d'accueil, l'inclusion des heures complémentaires, la prise en compte dans les emplois du temps de temps de préparation plus importants et la pérennisation des équipes font modifier les temps de travail ainsi que la nature de certains contrats.

Tous ces changements nécessitent la mise à jour du tableau des emplois.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique, réuni le 21 juin 2022, pour les questions liées à l'organisation des services et l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 4 juillet 2022,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Nombre de postes	Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n°18-213 en date du 25 septembre 2018	Rédacteur à temps complet	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet Emploi créé par délibération n°17-215 en date du 18 juillet 2017	Agent de maîtrise à temps complet	1 ^{er} septembre 2022
1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n°19-377 en date du 26 novembre 2019	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	24 août 2022
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (à raison de 24,50 heures hebdomadaires) Emplois créés par délibération n°17-215 en date du 18 juillet 2017	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 19,25 heures hebdomadaires)	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint du patrimoine à temps non complet (à raison de 14 heures hebdomadaires) Emplois créés par délibération n°21- en date du 28 septembre 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 19,25 heures hebdomadaires)	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 34 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 34,75 heures hebdomadaires annualisées) – Statutaire	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,25 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 27,75 heures hebdomadaires annualisées) – Statutaire	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,25 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,75 heures hebdomadaires annualisées) – Statutaire	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 24 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,75 heures hebdomadaires annualisées) – Statutaire	1 ^{er} septembre 2022

Nombre de postes	Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 31,25 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées)	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,50 heures hebdomadaires) - CDI Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 34,75 heures hebdomadaires annualisées) - CDI	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 23,25 heures hebdomadaires) - CDI Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,75 heures hebdomadaires annualisées) - CDI	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 21,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 17,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 29 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 13,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 14,25 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 29 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 30,50 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 11,75 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 13,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 16,75 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 7,25 heures hebdomadaires) - CDD Emploi créé par délibération n°20-205 en date du 7 juillet 2020	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 14 heures hebdomadaires annualisées) - CDD	1 ^{er} septembre 2022

Nombre de postes	Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 5,50 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 10,75 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 7,75 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 14,50 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 4 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 22,50 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°21-189 en date du 20 juillet 2021	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 6 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°18-325 en date du 18 décembre 2018	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 14 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
2	Adjoints techniques à temps non complet (à raison de 5,50 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°20-259 en date du 29 septembre 2020	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 5,75 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint technique à temps non complet (à raison de 6 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°18-133 en date du 26 juin 2018	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 6,50 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint technique à temps non complet (à raison de 7,50 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°18-133 en date du 26 juin 2018	Adjoint d'animation à temps non complet (à raison de 9 heures hebdomadaires annualisées) – CDD	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint technique à temps non complet (à raison de 6 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°18-133 en date du 26 juin 2018	<i>A supprimer</i>	1 ^{er} septembre 2022
1	Adjoint technique à temps non complet (à raison de 2,75 heures hebdomadaires) – CDD Emploi créé par délibération n°18-325 en date du 18 décembre 2018	<i>A supprimer</i>	1 ^{er} septembre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à :

- 22 voix POUR
- 1 ABSTENTION : Bruno MARGOTTIN

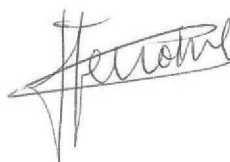
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE



Jean LEMOINE



POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 13/07/2022

-Publication en ligne le 18/07/2022

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>